

INVITATION

CHAMPIONNAT SUISSE D'ÉTÉ 2024 (OPEN)

1. Général

Nom	Championnat suisse d'été (50 m)
Lieu	Uster
Genre de compétition	Championnat suisse
Date de la compétition	du jeudi, 11 juillet au dimanche, 14 juillet 2024
Tableaux des points	AQUA Point Scoring 2024
Tableaux des points (Masters)	n/a
Tableaux des points (Handicapé)	n/a
Conditions de participation	Selon règlements 3.2.3, le championnat suisse d'été est organisé dans la catégorie générale "Open". la catégorie d'âge Juniors (selon le règlement 3.1, hommes 17-18, femmes 16-17) ne sera pas organisée «Open».
Licences	Tous les participants des clubs membres de Swiss Aquatics doivent être en possession d'une licence annuelle valable de Swiss Aquatics à partir de la date limite d'inscription et reconnaissent ainsi le Statut concernant le dopage (y compris les dispositions d'exécution) de Swiss Olympic.

2. Installation de compétition et chronométrage

Installation de compétition	Hallenbad Buchholz Hallenbadweg 3 8610 Uster
Homologation	A
Piscine de compétition	50 m 10 lignes à 2.5 m largeurs des couloirs 2.0 m profondeur température d'eau 25 -27 °C
Bassin d'échauffement	25x25 m 2.0 profondeur
Chronométrage	Automatique, Omega QUANTUM
Plaques de touche	Des deux côtés du bassin

3. Organisation

Organisateur	Swiss Aquatics; Lindenpark, Lindenhofstrasse 1, 3048 Worblaufen
Contact	Secrétariat Swiss Aquatics; swimming@swiss-aquatics.ch , 031 552 24 00
Page d'accueil organisateur	https://www.swiss-aquatics.ch/fr/sport-delite/swimming/championnats-nationaux/championnat-suisse-dete/
Club exécutif	Schwimmclub Uster
Personne de contact	Jeanette Bertolini, jeanette.bertolini@scu.ch
Site web de l'organisateur	https://scu.ch/sommer-sm-50m-uster-2024/
Représentant Swiss Aquatics	Rolf Ingold
Juge-arbitre AQUA (Head)	Daniel Laube
Juge-arbitre Dames	Anja Brons
Juge-arbitre Messieurs	Boris Chiavi
Juge Office	Sandra Marconi
Starter AQUA	Tom Gartmann
Starter	Sandy Warth

SUPPLIERS

PARTNERS

Pratique Data	Lorenz Yeboah / Hannes Liesch
Juge-arbitre DSV	Thorsten Schumann
Traitement des données	SPLASH Meet Manager ; transfert des données Lenex https://www.swiss-aquatics.ch/fr/sport-delite/swimming/swimrankings

4. Règlements

Les règlements correspondants de la FSN sont applicables

Règlement 3.1	Compétition de natation (RC-SW)
Règlement 3.2.3	Championnats nationaux de natation; Championnat suisse d'été (50 m)

5. Règles de participation

Les règles de participation sont définies dans les règlements 3.1 et 3.2.3. En outre, l'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions ou de procéder à d'autres adaptations afin de pouvoir garantir un horaire optimal.

6. Programme

Ordre des épreuves	Selon annexe au règlement 3.2.3 Championnat Suisse d'été
Horaire	Selon document séparé „Horaire CS d'été“ Toutes éventuelles modifications d'horaire et/ou aux ordre des épreuves résultant du nombre d'inscriptions reçues sera annoncée après le délai d'inscription sur le site internet de Swiss Aquatics.

7. Temps limites, frais d'inscription, frais d'inscription tardives et pénalités financières

Temps limites	Selon document séparé, „temps limites CS en grand bassin“
Pénalités financières	La pénalité financière simple s'élève à CHF 20.-
Frais d'inscription	Épreuves individuelles CHF 20.--; relais CHF 30.--
Frais d'inscription tardive	Épreuves individuelles CHF 60.--; relais CHF 90.--

8. Modalité d'inscription

Adresse d'inscription

Fédération Suisse de Natation, Swiss Aquatics
Lindenpark, Lindenhofstrasse 1, 3048 Worblaufen
swimming@swiss-aquatics.ch

Correspondance,
confirmation d'inscription

Le fichier Lenex, la liste des inscriptions reçues et les 'Live Results' seront publiés sur le site internet de Swiss Aquatics:
([https://www.swiss-aquatics.ch/sport d'elite/swimming/résultats-records/calendrier](https://www.swiss-aquatics.ch/sport_d'elite/swimming/résultats-records/calendrier)).

Une confirmation d'inscription ne sera pas envoyée. Les clubs sont tenus de contrôler les inscriptions via l'adresse du site internet mentionné ci-dessus et d'annoncer toute correction par email à l'organisateur. Le dernier délai pour les corrections est la date de la fin des inscriptions tardives.

Aucun envoi par courrier ne sera organisé.

Inscription online

<https://www.swimrankings.net/manager/>

Inscription par Lenex

Par email avec un fichier en format Lenex, marqué par «SOSM2024-abréviation du club»

Délai d'inscription

Lundi, 1 juillet 2024 24:00

Délai d'inscription tardives

Dimanche, 8 juillet 2024 24:00

Corrections

Par Email jusqu'au délai d'inscription

Meilleurs temps, attribution couloirs

Dans toutes les compétitions, les éliminatoires, les manches faibles, les finales et les courses principales se déroulent en principe sur tous les couloirs disponibles (0 à 9). Contrairement au règlement 3.2.3 Art. 11, les finales et les manches principales doivent être disputées sur 10 couloirs. L'arbitre en chef peut procéder à des adaptations en concertation avec le délégué et l'organisateur.

Pour l'attribution des couloirs de nage sont validés les meilleurs temps figurant dans les listes des meilleurs de Swiss Aquatics en bassin 50 m. En enregistrant les inscriptions, ces temps sont transférés automatiquement des listes des meilleurs. Des inscriptions avec temps indicatifs par le club ne sont pas nécessaires.

Seuls les temps de référence de la période du 14 juillet 2022 au 1er juillet 2024 sont pris en compte, pour les relais jusqu'au 14 juillet 2024 (prise en compte des résultats déjà obtenus lors de la manifestation en cours).

Pour les relais, le club doit indiquer avec l'inscription les noms des quatre nageurs qui sont sensés composer le relais. Pour chacun des quatre nageurs, le meilleur temps est automatiquement généré à partir de la liste des meilleurs, et le temps d'inscription du relais est le résultat de l'addition de ces quatre temps. Si le meilleur temps du premier nageur ainsi généré correspond à un "Lap Time", un malus de 0.5 seconde est automatiquement ajouté. Si le meilleur temps du deuxième, troisième ou quatrième nageur ainsi généré correspond à un temps nagé lors d'une course individuelle ou comme premier nageur d'un relais, un bonus de 0.5 seconde est automatiquement déduit.

Le club participant doit annoncer tout temps manquant, meilleur que celui figurant dans la liste des meilleurs et tout cas particulier avant le délai des inscriptions tardives au secrétariat natation et la preuve doit être apportée sous forme de listes de résultats. Le secrétariat natation se charge par la suite d'insérer les temps dans les listes des meilleurs.

Adaptation ultérieure des temps d'inscriptions et de nouveaux cas particuliers:

Pour les épreuves avec classement au temps, les clubs sont dans l'obligation d'adapter le temps d'inscription, si, pour des raisons de (mé)forme actuelle du nageur/de la nageuse ou d'un changement de la composition du relais, le temps attendu à l'épreuve est plus lent que le temps d'inscription.

Le délégué de Swiss Aquatics peut, pour une composition de relais comparable, accepter un temps de relais déjà effectué à la place du temps obtenu par l'addition des quatre temps individuels.

Tout autre cas particulier est à justifier par écrit au plus tard à la veille de la compétition, 19 heures.

En outre, le délégué de Swiss Aquatics se réserve le droit de considérer d'autres critères supplémentaires que les temps d'inscription pour la composition des séries.

9. Distinctions

Titre	Selon règlements 3.2.3
Médailles	Pour les nageurs classés aux rangs 1 à 3: or, argent, bronze
Remise des prix	Avec l'inscription, les clubs s'engagent à veiller à ce que leurs nageurs soient présents aux cérémonies protocolaires à l'heure et en tenue correcte (voir règlement 3.1 Compétition Natation, art. 7.9);

10. Facture

Swiss Aquatics facturera aux clubs, après le championnat:

- les frais d'inscriptions et les frais pour les inscriptions tardives;
- les pénalités financières pour les temps limites non atteints et pour les absences au départ;

11. Autres dispositions

L'assurance est l'affaire de chaque participant(e). La FSN et l'organisateur du championnat n'offrent aucune couverture d'assurance en cas d'accident, de maladie, de vol ou de responsabilité civile et déclinent toute responsabilité.

En s'inscrivant, les clubs s'engagent à veiller à ce que :

leurs nageurs se présentent à l'heure et en tenue correcte à la cérémonie protocolaire (voir règlement de compétition natation 3.1, art. 7.10) ;les membres de leur équipe ne portent que des chaussures propres (semelles claires) dans la piscine couverte.

L'intervention de photographes doit être autorisée par le délégué de Swiss Aquatics, Rolf Ingold. Les demandes éventuelles doivent être adressées par e-mail à swimming@swiss-aquatics.ch avant le début des Championnats suisses.

Nous attirons votre attention sur le fait que le programme, l'horaire et les conditions d'admission peuvent être modifiés jusqu'au début de la manifestation. En conséquence, les inscriptions peuvent être refusées jusqu'au début de la manifestation.

Ni l'organisateur Swiss Aquatics Swimming ni l'organisateur ne peuvent être tenus responsables des frais d'annulation et/ou des frais supplémentaires liés au voyage, à l'hébergement et à la restauration.

Swiss Aquatics

Rolf Ingold
Chef compétitions

Selina Huonder
Administration Swimming